



CAP SXM by CAP PROJETS

3 rue Caraïbes, Hope Estate · 97150 Saint-Martin

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Barème des honoraires 2025 – 2026

Montants maximum

Honoraires TTC, plafonds par tranche de prix

Selon le prix net vendeur

La tranche se lit sur le prix net vendeur du bien

Exclusif ou simple

Mêmes honoraires, quel que soit le mandat*

PRIX NET VENDEUR	BIEN VIDE murs nus	BIEN MEUBLÉ meublé et équipé
0 € à 100 000 €	10 000 €	10 000 €
100 001 € à 175 000 €	17 500 €	15 000 €
175 001 € à 250 000 €	22 500 €	20 000 €
250 001 € à 350 000 €	32 500 €	30 000 €
350 001 € à 450 000 €	37 500 €	40 000 €
450 001 € à 650 000 €	45 000 €	45 000 €
650 001 € à 800 000 €	50 000 €	50 000 €
800 001 € à 999 999 €	55 000 €	55 000 €
plus de 1 000 000 €	65 000 €	60 000 € MANDAT EXCLUSIF
		6 % du prix MANDAT SIMPLE

* Seule exception : un bien meublé de plus de 1 000 000 € (voir dernière ligne).

En doré : montant différent pour un bien meublé

Bon à savoir

Les honoraires peuvent être **négociés à la baisse** selon les cas (gestion du bien par nos soins, ventes multiples, etc.).

Affichage conforme à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances du 29 juin 1990 relatif à l'affichage des prix des prestations de services.

Vente en inter-agence

« En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre d'une inter-agence, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers d'une inter-agence ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences. »